

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1974-1975

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1974.

AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense
et des Forces armées (1), sur le projet de loi de finances
pour 1975* ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME II

Affaires étrangères.

RELATIONS CULTURELLES

Par M. Francis PALMERO,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. André Colin, *président* ; Jean Périquier, Pierre-Christian Taittinger, Jacques Ménard, Auguste Pinton, *vice-présidents* ; Jacques Genton, Serge Boucheny, Saïd Mohamed Jaffar El Amdjade, Pierre Giraud, Francis Palmero, *secrétaires* ; Antoine Andrieux, Maurice Bayrou, Gilbert Belin, Jean Bénard Mousseaux, Eugène Bonnet, Charles Bosson, Louis Brives, Paul Caron, Gilbert Devèze, Emile Didier, Jacques Duclos, Lucien Gautier, Edouard Grangier, Raymond Guyot, René Jager, Louis Jung, Michel Kauffmann, Ladislav du Luart, Raymond Marcellin, Louis Martin, Michel Maurice-Bokanowski, Claude Mont, André Morice, Paul d'Ornano, Dominique Pado, Henri Parisot, Jules Pinsard, Edgard Pisani, Georges Repiquet, Abel Sempé, Edouard Soldani, Pierre Vallon, Jean-Louis Vigier, Emile Vivier, Michel Yver.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (5^e législ.) : 1180 et annexes, 1230 tomes I à III et annexe I, 1231 (tome I), 1232 (tome II) et in-8° 169.

Sénat : 98 et 99 (tomes I, II et III, annexe 1) (1974-1975).

Lois de finances. — *Affaires étrangères.* — *Relations culturelles, techniques et scientifiques.*

SOMMAIRE

	Pages.
I. — Les orientations.....	4
1. — Achèvement de la mise en ordre de la structure budgétaire.....	4
2. — Maintien des moyens.....	4
3. — Opérations de reconversion.....	5
II. — Activités de la D. G. R. C. S. T.	5
III. — Les enseignants.....	7
IV. — Les établissements publics.....	8
V. — Les établissements privés.....	9
1. — L'Alliance française.....	9
2. — La Mission laïque française.....	10
3. — L'Alliance israélite universelle.....	10
4. — Les œuvres religieuses.....	11
VI. — Les bourses.....	11
VII. — Les relations avec l'O. R. T. F.	13
VIII. — La francophonie.....	14
IX. — Les accords de coopération.....	18
Observations et conclusions.....	21

Mesdames, Messieurs,

D'une loi de finances à l'autre, le budget de l'Etat augmente de 17,7 % ; le budget des Affaires étrangères n'augmente lui que de 12 %, ce qui ne couvre pas la hausse des prix et ne représente que 1,06 % des dépenses de l'Etat.

A l'intérieur de ce budget, les crédits réservés aux relations culturelles, scientifiques et techniques avec l'étranger, représentent presque 50 % et se chiffrent à 1 334 millions, soit une augmentation de 12,83 % par rapport à l'année dernière.

Encore, pour avoir une idée exacte de l'action française à l'étranger, faudrait-il ajouter les crédits du Ministère de la Coopération séparés de ce budget.

Au total, en 1974 on peut estimer cet effort à 3,1 milliards et en 1975 à 3,5 milliards, c'est-à-dire qu'il est supérieur à celui de la République fédérale allemande ainsi qu'à celui de la Grande-Bretagne.

Au titre des cinq dernières années, l'ensemble de ces budgets a augmenté en moyenne de 12 % par an, représentant 1,5 % du budget général, contre par exemple 0,9 % en Allemagne.

La ventilation des crédits pour 1975 est la suivante :

— services culturels	6 %
— activités culturelles et artistiques ...	42 %
— coopération culturelle et technique ..	50 %
— relations scientifiques	2 %

I. — LES ORIENTATIONS

Le projet de budget 1975 poursuit l'achèvement de la mise en ordre de la structure budgétaire, le maintien des moyens et les opérations de reconversion.

I. — Achèvement de la mise en ordre de la structure budgétaire.

Les emplois de quatre cent quarante enseignants servant en coopération étaient inscrits au titre III et confondus avec les dépenses afférentes au personnel des établissements culturels et d'enseignement. Cette situation n'étant pas compatible avec une application convenable de la loi du 13 juillet 1972 relative à la situation du personnel civil de coopération qui opère une distinction entre personnel relevant des services français et personnel exerçant en coopération, il est proposé de regrouper au chapitre 42-23 toutes les charges relatives aux enseignants servant en coopération : quatre cent quarante emplois transférés du titre III au titre IV, soit un crédit de 32,81 millions.

II. — Maintien des moyens.

L'inflation généralisée et la hausse des prix dans le monde entier provoquent une érosion rapide du volume réel des interventions. L'objectif de ce budget est, par des ajustements appropriés en valeur, de maintenir globalement le volume des possibilités d'action. A cette fin, sont prévues les mesures suivantes :

— ajustement des dotations affectées à la rémunération des coopérants culturels et techniques ;

— ajustement des dotations consacrées aux moyens de fonctionnement ;

— revalorisation du taux des bourses accordées aux étudiants étrangers boursiers du Gouvernement français.

III. — Opérations de reconversion.

La réorganisation des moyens se traduit dans certains secteurs par des économies :

a) Resserrement du dispositif des établissements culturels français, notamment en Europe occidentale : Allemagne (suppression du Centre de Mannheim et de l'Institut de Tübingen) et Italie (— 340 000 F) ;

b) Concentration des moyens de diffusion culturelle sur une exposition de qualité (— 650 000 F) et réorganisation des cinémathèques (— 850 000 F) ;

c) Réduction des échanges de personnes aussi bien au titre de la coopération scientifique que de la coopération culturelle et technique : suppression de trente emplois dans les lycées français du Maroc (— 1 650 000 F), suppression de deux emplois d'attachés culturels, suppression de l'aide au Pérou pour la marine marchande et au Brésil et au Chili pour l'industrie informatique (— 580 000 F).

La contribution aux organisations internationales et notamment à l'O. N. U. sera diminuée de l'ordre de 10 % (— 100 millions) car une nouvelle répartition des charges s'impose à la suite de l'augmentation du prix du pétrole. La France, par exemple, participe au financement des dépenses de l'O. N. U. pour 5,86 % et les pays de l'O. P. E. P., pour 1,26 % seulement. Au programme de développement, la France apporte 10 millions de dollars contre 4,5 millions de dollars pour les pays de l'O. P. E. P.

De telles réorientations seront mises en œuvre au cours de 1975 de façon modulée pour prévenir toute fausse apparence de dégagement.

II. — ACTIVITES DE LA DIRECTION GENERALE DES RELATIONS CULTURELLES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES :

Elles se sont poursuivies durant les deux années écoulées selon les objectifs fixés, soit :

— la diffusion de la langue et de la culture française, le mot culture étant pris dans son sens le plus large ;

— l'aide au développement par la formation, l'enseignement et l'assistance technique ;

— les relations et la coopération scientifiques, dans un cadre bilatéral et multilatéral ;

L'effort a porté sur une diversification et un élargissement de nos interventions ainsi que sur une adaptation des méthodes dans un souci de plus grande efficacité.

L'équilibre linguistique et culturel en Europe a été renforcé par un accroissement des échanges, tant avec les pays de l'Europe occidentale que ceux de l'Europe de l'Est.

Priorité a été donnée à la formation des enseignants et des cadres nationaux, tant pour l'affermissement de la position du français dans les pays ou régions francophones (Maghreb, Haïti, Louisiane) que dans les pays en voie de développement.

Cet effort a été accru dans le domaine de l'enseignement technique et professionnel en vue de mieux répondre aux besoins locaux.

L'amélioration des méthodes a été recherchée par l'établissement de programmes précis et cohérents arrêtés d'un commun accord avec nos partenaires et réajustés chaque année par des commissions mixtes.

La politique suivie a donné des résultats exposés dans le document « Bilan 1973 » de la Direction générale des Relations culturelles, scientifiques et techniques. Citons à titre d'exemples :

— le plan de relève des enseignants français par des nationaux dans l'enseignement du second degré, amorcé au Maroc et en cours de réalisation en Tunisie et l'accord de coopération scientifique signé avec l'Algérie ;

— en matière de défense de la langue française, la poursuite de la coopération franco-québécoise, l'extension à d'autres zones francophones de l'Amérique du Nord de l'action menée en Louisiane, l'accord de coopération signé avec Haïti et l'aide apportée à la création dans ce pays d'un Institut de Formation pédagogique et d'un Centre de Formation professionnelle ;

— en matière d'enseignement technique et professionnel, l'accord franco-saoudien relatif à l'Institut pilote industriel de Djedda, l'inauguration de l'Institut technique supérieur de Suwon en Corée du Sud, les perspectives nouvelles de développement de l'Institut de technologie de Caracas et de mise en place de l'Université scientifique franco-iranienne ;

— un renforcement de nos interventions de coopération technique dans le secteur médical au Mexique et dans les Etats de la péninsule indochinoise, dans le secteur des administrations publiques, notamment en Uruguay avec la mise au point d'une opération relative à une Ecole nationale d'administration et dans le secteur de l'agriculture en Irak, au Sud Viet-Nam, au Nigéria et au Ghana.

Les années 1973 et 1974 ont marqué les nouvelles orientations de notre politique de relations culturelles, scientifiques et techniques, tant pour le soutien de la langue, de la science et des techniques françaises, que pour une meilleure adaptation de notre coopération aux besoins de développement de nos partenaires.

III. — LES ENSEIGNANTS

En poste au 1^{er} janvier 1973, on comptait 15 529 enseignants dans les établissements français ainsi répartis :

Europe occidentale.....	68
Europe de l'Est.....	»
Proche et Moyen-Orient.....	338
Afrique du Nord.....	13 007
Afrique du Sud du Sahara.....	316
Asie, Océanie développée.....	»
Reste de l'Asie - Océanie.....	666
Amérique du Nord.....	700
Amérique latine.....	434
Total	<hr/> 15 529

et 7 854 enseignants détachés dans des institutions étrangères :

Europe occidentale.....	2 127
Europe de l'Est.....	188
Proche et Moyen-Orient.....	407
Afrique du Nord.....	2 794
Afrique du Sud du Sahara.....	132
Asie - Océanie développée.....	95
Reste de l'Asie - Océanie.....	440
Amérique du Nord.....	1 026
Amérique latine.....	645
Total	<hr/> 7 864

soit au total : 23 283 enseignants dépendant du Ministère des Affaires étrangères contre 22.300 l'année précédente. Il convient d'ajouter à cet effectif le personnel dépendant du Ministère de la Coopération soit 7 036 enseignants en 1974.

Avec plus de 30 000 enseignants à l'étranger, la France se situe toujours comme le premier pays au monde pour cet effort culturel. La Grande-Bretagne, par exemple, n'envoie que 6 200 enseignants à l'étranger et 2 000 volontaires.

D'autre part, le *service national actif* ajoute le renfort de 1 106 jeunes au 1^{er} janvier 1974.

IV. — LES ETABLISSEMENTS PUBLICS

40 lycées recevant.....	75 565 élèves
30 établissements à programmes français.....	37 462 élèves
47 établissements réservant une place privilégiée aux Français.....	15 043 élèves
<hr/>	
Soit au total.....	128 070 élèves

En 1972, deux établissements du Viet-Nam (le lycée Blaise-Pascal, à Danang, et le collège français de Natrang) ont été fermés par manque d'effectifs.

En 1975, une diminution est prévue dans les pays du Maghreb où le nombre d'élèves français continuera à diminuer en même temps que la colonie française (trente emplois supprimés dans les lycées français du Maroc).

58 instituts	86 825 élèves
91 centres culturels.....	59 719 élèves

(un nouveau centre ayant été ouvert à Dublin, 29 foyers culturels rattachés aux 5 centres français d'Algérie, 16 instituts de recherches).

A signaler la visite du Ministre français de l'Education nationale, en août dernier, en Afghanistan où il y a 2 500 élèves afghans dans nos établissements.

La France demeure le pays qui a le plus grand nombre d'établissements à travers le monde.

Le Parlement avait voté, l'année dernière, un amendement à la loi de finances (art. 66) tendant à accorder l'autonomie financière à ces établissements et à faire préciser les conditions de son exercice par un décret en Conseil d'Etat, mais celui-ci n'est toujours pas intervenu.

Mais, le ministre nous assure que des réunions d'études ont lieu en vue non pas tellement de créer des établissements publics à l'étranger, ce qui serait inapplicable, mais pour définir de façon précise les modalités de l'autonomie financière qui peut être accordée à des organismes assurant un service public.

La Commission des Finances de l'Assemblée Nationale a voté un amendement décidant la création d'un établissement public, chargé de la gestion des immeubles de l'Etat à l'étranger.

Au titre des opérations immobilières, le budget prévoit 16 millions de travaux dans des immeubles appartenant à l'Etat : Yougoslavie, Iran, Equateur, Turquie, Brésil, Indonésie et 4 millions pour des immeubles n'appartenant pas à l'Etat : Washington, Canada, Alliances françaises.

V. — LES ETABLISSEMENTS PRIVES

I. — L'Alliance française.

1 300 comités dans le monde en 1974. Le nombre d'élèves a progressé de 11 % passant à 257 000 contre 210 000.

345 professeurs sont détachés par le Ministère des Affaires étrangères auprès des Alliances.

En 1974, le Ministère des Affaires étrangères a, en outre, pu accroître l'aide qu'il apporte à l'Alliance en crédits d'investissements et à un moindre degré en crédits de fonctionnement.

Par l'ampleur de ses activités, son dynamisme, la qualité des prestations fournies, l'Alliance française contribue efficacement au renforcement de la diffusion de la langue et de la culture françaises. Son action peut être considérée comme l'un des éléments de mise en œuvre de notre politique culturelle.

Une aide de 1,9 million est prévue pour les opérations immobilières de l'Alliance en 1975.

II. — La Mission laïque française.

La Mission laïque française, association à but non lucratif, apporte son concours principalement à des établissements scolaires primaires et secondaires du Moyen-Orient, dans lesquels est dispensé un enseignement conforme aux programmes officiels français.

On peut distinguer les établissements traditionnels (10 000 élèves), soit : lycées de Beyrouth, Tripoli, Téhéran, Addis-Abéba, qui relèvent directement de la Mission laïque et les petites écoles françaises et écoles dites de « sociétés auxquelles cette association a entrepris, depuis quelques années, d'apporter son soutien, tel l'Institut français de Thessalonique et ses deux annexes à Serres et à Drama (1 600 élèves), notamment dans les pays du Proche-Orient et récemment dans les émirats du Golfe Persique à Abu Dhabi, Doha, Qatar.

Pour l'ensemble des établissements qui dépendent de la Mission laïque française, le Ministère des Affaires étrangères a détaché, en 1974, 113 enseignants, dont 12 V. S. N. A.

III. — L'Alliance israélite universelle.

L'Alliance israélite universelle, association à but non lucratif, a poursuivi son œuvre d'enseignement et son action culturelle principalement dans les pays du Proche-Orient et d'Afrique du Nord :

— 12 782 élèves dans 60 établissements. En France, elle entretient deux établissements secondaires sous contrat simple avec l'Etat ;

— aux Pavillons-sous-Bois, un collège premier cycle secondaire (151 élèves) ;

— à Paris, l'Ecole normale israélite orientale fondée en 1865, pour la formation de maîtres (185 élèves).

Le réseau scolaire de l'Ittihad, au Maroc, comprend 17 établissements comportant 134 classes fréquentées par 3 186 élèves, dont 2 485 Marocains israélites, 631 Marocains musulmans et 70 Français et étrangers. Le personnel enseignant comporte 116 agents.

Par suite de la fermeture de l'école de Tunisie, l'Alliance n'exerce plus d'activité scolaire en Tunisie.

En Israël, le réseau scolaire de l'Alliance israélite universelle se compose de trois lycées, d'une école agricole et d'un institut spécialisé. En Iran, elle compte deux lycées, 7 collèges de premier cycle secondaire et 16 écoles primaires. Les effectifs s'élèvent à 3 461 élèves. Le but recherché est de former des élèves susceptibles d'acquérir des connaissances suffisantes en français pour pouvoir un jour accéder à la nouvelle université franco-iranienne de Hamadhan. En Syrie, l'école de Damas comporte 14 classes fréquentées par 492 élèves.

IV. — Les œuvres religieuses.

Les œuvres religieuses, tant catholiques (Comité catholique des Amitiés françaises dans le Monde) que protestantes (Comité protestant) ont sous leur responsabilité plusieurs centaines d'établissements d'enseignement, de formation professionnelle, d'hôpitaux et de dispensaires.

Les institutions religieuses exercent leur influence principalement dans les pays du Maghreb et du Proche-Orient.

Les congrégations catholiques ont implanté le plus grand nombre d'écoles, soit :

- en Algérie, 120 écoles diocésaines (40 500 élèves) ;
- au Liban, une centaine d'établissements (160 000 élèves) ;
- en République arabe unie et en Turquie, il convient de mentionner la réouverture des établissements catholiques que le Gouvernement vient d'autoriser.

VI. — LES BOURSES

Les bourses d'études et de stages attribuées par le Ministère des Affaires étrangères aux étudiants étrangers désireux de parfaire leur formation en France suivent trois objectifs :

- concentrer l'effort de recrutement des boursiers pour les sciences techniques, la formation et le perfectionnement des professeurs étrangers de français ;
- rechercher l'amélioration qualitative des candidats ;
- et mieux coordonner cet effort avec les programmes de Coopération.

Le taux des bourses, fixé par arrêté du 27 mai 1968, est de 500 F pour les bourses d'études, 750 F pour les bourses de perfectionnement et 1 200 F au maximum pour des bourses dites « de marque » dont le nombre est plafonné. Une indemnité complémentaire de logement est prévue en faveur des boursiers qui n'ont pu être logés en cité universitaire, ainsi que le paiement des frais de scolarité.

A compter du 1^{er} janvier 1975, ces taux seront portés à :
700 F : études du premier et du second cycle universitaire ou d'un niveau équivalent ;

1 000 F : études du troisième cycle universitaire ou d'un niveau équivalent ;

1 100 F : préparation d'un doctorat d'Etat ;

1 500 F : spécialisation de très haut niveau.

Une indemnité complémentaire de logement d'un maximum de 250 F pourra, d'autre part, être accordée pour la tranche de loyer effectivement versée excédant la somme de 200 F.

Les bourses d'études 1973-74 sont ainsi réparties :

Afrique du Sud du Sahara.....	767
Europe occidentale et méridionale.....	1 419
Europe de l'Est.....	757
Amérique du Nord.....	423
Amérique latine	1 269
Proche-Orient	1 092
Asie en voie de développement y compris Cambodge, Laos, Vietnam	928
Asie développée, Australie, Chine popu- laire, Japon, Mongolie.....	373
Afrique du Nord et Libye.....	2 148
<hr/>	
Total	9 173

contre 8 049 en 1970-1971, 8 183 en 1971-1972, 8 283 en 1972-1973.

Les bourses de stages sont au nombre de 4 130, soit au total plus de 13 000 boursiers auxquels il faut ajouter les 5 500 accordées au titre du Ministère de la Coopération.

Ainsi en 1974, plus de 18 000 étrangers auront bénéficié de bourses en France. En regard, la République fédérale d'Allemagne accorde 14 000 bourses et la Grande-Bretagne 13 800.

Là aussi, la France est en tête.

VII. — RELATIONS AVEC L'O. R. T. F.

La production et la diffusion de magazines et de programmes par la radio et la télévision en partie financées par la D.G.R.C.S.T., représente pour chaque année, environ 53 000 heures de radio.

Notre présence est assurée techniquement dans le Proche-Orient, l'Afrique et une partie de l'Europe.

Il faudra redéfinir notre politique dans ce domaine. Qui voulons-nous toucher et que voulons-nous lui dire ? Cela reste à préciser sur le plan technique et politique, à l'occasion des nouveaux rapports à établir entre le Ministère des Affaires étrangères et les organismes de l'O. R. T. F.

Nous avons, l'année dernière, mis l'accent sur les critiques concernant la D. A. E. C. qui disparaîtra le 1^{er} janvier 1975. Des dispositions sont à l'étude pour assurer la continuité des opérations de diffusion de programmes en cours et poursuivre l'effort de production et de diffusion de magazines spécialisés à l'intention de l'étranger. Un comité serait constitué à cet effet au Ministère des Affaires étrangères.

Afin d'atteindre cet objectif dans les conditions financières les plus favorables, il est envisagé de mettre en concours les différentes sociétés issues de la réforme de l'O.R. T. F. et éventuellement, d'autres organismes de production.

Plusieurs bureaux de l'O. R. T. F. à l'étranger vont être fermés. La quasi-totalité des postes de correspondants radio seront supprimés (les correspondants choisis pour la télévision devant assurer l'information radiophonique).

Le bureau de production de New York sera fermé au profit de deux bureaux d'information à Washington (New York n'aura plus qu'un bureau de transit et d'accueil). De même, seront fermés les bureaux de Rio de Janeiro, Tokyo et Abidjan, ce qui permettra les économies suivantes :

Rio de Janeiro	833 000 F
Abidjan	1 146 000
Tokyo	1 804 000

En revanche, Bonn comptera de nouveau un correspondant pour chacune des deux premières chaînes.

L'économie totale réalisée s'élève à 4 574 000 F.

En ce qui concerne l'administration des bureaux à l'étranger, c'est l'organisme liquidateur qui en aurait la charge durant les six premiers mois au moins de l'année 1975.

De toute façon, le Ministère des Affaires étrangères reconduit les crédits inscrits en 1974, mais on peut douter que la « Voix de la France » obtienne enfin l'audience voulue.

Compte tenu de la participation du budget de la Coopération, l'O. R. T. F. recevait, chaque année, 55 millions de francs mais dépensait 144 millions.

VIII. — LA FRANCOPHONIE

L'Agence de Coopération francophone créée en 1970, a axé ses activités de 1974 sur les problèmes de la formation, du développement et de l'action culturelle.

— *Ecole internationale de Bordeaux :*

L'Ecole internationale de Bordeaux, créée en 1972, comprend le *département de perfectionnement à la gestion* qui forme aux méthodes modernes de gestion pendant huit mois de jeunes cadres diplômés de l'enseignement supérieur, soit trente-cinq stagiaires ;

le département de formation au développement et à la Coopération internationale qui initie des cadres du secteur public ou privé aux réalités socio-économiques du Tiers-Monde. Il organise des cycles longs de cinq mois qui ont réuni vingt-trois stagiaires, des cycles courts de un mois et des séminaires à la demande ;

et le programme des stages à la demande qui a organisé un cycle de formation de techniciens du tourisme en 1973 et 1974 et un stage de formation d'animateurs culturels en 1974.

— *Audio-visuel et pédagogie :*

L'assistance technique se concrétise sous forme de prêt de matériel, de formation de techniciens ou de missions de spécialistes. Elle a bénéficié au Sénégal, au Liban pour la réalisation d'un circuit fermé de télévision, à la Tunisie pour l'étude de l'implantation de la T. V. éducative, à la Côte-d'Ivoire, au Gabon et au Dahomey.

Le Centre d'information et d'échanges-télévision met à la disposition des organismes spécialisés des pays membres des informations sur la technologie éducative, particulièrement dans le domaine de la télévision et de la radio (depuis 1972 : 229 demandes, 220 visites, 91 visionnements).

Pédagogie : l'Agence envoie des malles pédagogiques contenant des ouvrages de base et du matériel pédagogique aux instituteurs les plus démunis des régions rurales et à certains établissements d'enseignement secondaire. Plusieurs pays d'Afrique, d'Asie, de l'Océan Indien et des Antilles en ont bénéficié.

Le programme de promotion fait connaître la richesse culturelle des pays membres à travers leur production artisanale.

Pour ce faire, l'Agence a ouvert deux centres internationaux d'artisanat à Montréal et à Paris et participe à de nombreuses foires et expositions.

— *Tourisme* :

Circuits de découverte : afin de développer une nouvelle forme de tourisme de qualité orienté vers la connaissance culturelle des pays visités, l'Agence a fait réaliser dans des pays africains (Mali, Niger, Sénégal) des circuits dits « de découverte » dont les étapes sont situées dans des villages de brousse choisis en fonction de leur caractère authentique et représentatif de la vie africaine. Les touristes par petits groupes seront ainsi intimement mêlés à la vie des habitants, dont ils découvrent les coutumes.

— *Information scientifique et technique* :

— édition de cinquante ouvrages de vulgarisation dans les domaines de la mécanique et de l'agronomie tropicale, élaboration d'ouvrages de base (vocabulaires, atlas) ;

— mise sur pied d'un réseau de documentation en sciences agricoles.

— *Aide au développement* :

elle a permis de réaliser des opérations de coopération technique horizontale ; elle s'exerce au Mali avec quatre professeurs d'éducation physique tunisiens et au Gabon avec cinq professeurs de C. E. G. sénégalais.

Un centre de formation hôtelière au Mali pour le personnel d'exécution et les cadres moyens (92 élèves en 1974) est aidé.

Action culturelle :

L'Agence apporte son concours en équipement aux *centres culturels africains*, au Togo, Niger, Côte-d'Ivoire, Cameroun, Gabon et Burundi.

Un stage d'animateurs culturels, d'une durée de sept mois, a été organisé à l'Ecole internationale de Bordeaux à la demande du Cameroun, de la Côte-d'Ivoire, du Sénégal et de la Tunisie.

Un stage pratique d'un mois complète la formation théorique en Tunisie et au Québec.

Tradition orale : afin de faciliter la collecte et la transcription de la tradition orale, l'Agence apporte son appui aux organismes spécialisés de Côte-d'Ivoire, du Dahomey, du Mali, du Niger, du Tchad, du Togo, de la République Centrafricaine et de Madagascar.

Cinéma : l'Agence apporte sa contribution à la réalisation d'œuvres cinématographiques moyennes et de onze longs métrages. Elle offre également chaque année un prix de 200 000 FF pour permettre à un jeune cinéaste de réaliser le scénario de son premier long métrage.

Une aide à la *formation* sous forme de bourse d'études et d'organisation de stages pratiques du cinéma est également consentie.

Livres : l'Agence donne son concours à l'édition de manuscrits émanant en priorité d'auteurs du Tiers-Monde. Une dizaine d'ouvrages ont jusqu'alors bénéficié de cette formule.

Des bourses de formation seront accordées aux techniciens de l'édition.

Aide à la diffusion : 60 000 exemplaires d'un almanach, ouvrage populaire et à bon marché, a été réalisé et diffusé par l'Agence dans les pays d'Afrique noire francophone.

En outre, en liaison avec l'O.R.T.F., un concours de nouvelles à l'intention des jeunes auteurs d'Afrique a été organisé (5 000 réponses au concours, 6 000 lettres).

Le budget de l'Agence qui s'élevait à 23 millions en 1974, dont 45,5 % à la charge de la France, passe en 1975 à 25 645 000 F.

Il convient de mettre l'accent sur le 1^{er} *Festival francophone de la Jeunesse*, qui s'est déroulé à Québec, du 13 au 24 août 1974

et a donné lieu à une grande fête populaire à laquelle ont participé 2 000 athlètes, artistes et chercheurs venus des 25 pays membres de l'Agence francophone et qui a rallié un million de spectateurs.

Le budget consacré à cette initiative, préparée depuis 2 ans, était de 7 000 000 F et le Gouvernement du Québec avait accordé une aide financière importante.

La manifestation obéissait à une formule originale et sans précédent qui permit à des artisans, cinéastes, des architectes, des sociologues, de présenter leurs œuvres. Une organisation matérielle considérable et en tous points remarquable a assuré un vif succès à l'ensemble des spectacles qui étaient d'un niveau, dans l'ensemble, excellent.

Conçu comme un rendez-vous des cultures et non comme une exaltation du français universel, le Festival a fait une large place à des manifestations en d'autres langues, notamment en arabe.

A inscrire également à l'actif de la francophonie le fait que cette année le français soit devenu la seule langue officielle du Québec.

A la cinquième assemblée générale de l'Association internationale des parlementaires de langue française, qui s'est tenue du 16 au 21 septembre 1974 à Bruxelles, vingt et une délégations ont fait le point sur l'état de la francophonie dans le monde.

La francophonie, a-t-on dit, n'est pas seulement un club linguistique. Il ne suffit pas de préserver efficacement le patrimoine linguistique pour en assurer la pérennité, il faut aussi en assurer le développement en renforçant la solidarité entre tous ceux qu'une même langue rapproche.

Elle doit être l'instrument privilégié de la coopération et elle n'est pas un impérialisme.

Les parlementaires francophones sentent qu'ils resteront impuissants à conserver au français sa qualité de langue transnationale s'ils n'ont au préalable participé à la solution des grands problèmes mondiaux qui sont la faim, la santé, l'hygiène, le logement, l'emploi. Notre langue reste donc attachée à une certaine forme de civilisation. N'est-ce pas l'abbé Grégoire qui disait déjà : « Le français est la langue de la liberté. »

Le président de l'Association, M. Charles Helou, ancien président de la République du Liban, a notamment souligné « la fraternité de la langue française, que nous avons depuis longtemps choisie et avec elle tout ce qui peut faire de notre terre une terre plus humaine, un monde plus accessible au vrai, au beau, au bien.

« Le français illustre aussi les valeurs les plus hautes, celles qui élèvent et rapprochent les peuples. La francophonie transcende les différences de races et de religions et nous semble comme un monde sans frontière. »

Et le président Edgar Faure rappelait que : « La langue française n'est pas un moyen de combat, qu'elle est la langue d'accession à la science et à la technique choisie par de nombreux pays. »

Signalons enfin la parution du volume intitulé « Le français, langue sans frontière », qui présente le recueil des discours et conférences prononcés lors des quatre biennales de langue française déjà organisées.

Lors du Conseil des Ministres du 21 août 1974, le Président de la République a souhaité que s'engage une réflexion sur les problèmes de la francophonie qui, disait-il, « prêtent quelquefois à des équivoques » ; il ajoutait que la francophonie ne signifie pas le développement massif de la langue française, mais sa préservation comme véhicule culturel et de formation permettant notamment l'apprentissage de notre langue par des cadres supérieurs de pays étrangers.

IX. — LES ACCORDS DE COOPERATION

Conclus par la France avec les pays membres de la Communauté francophone, voici plus de douze ans, ils sont soumis à adaptation. Six accords ont déjà été renouvelés et deux autres sont en cours de négociation avec le Dahomey et le Niger.

Deux seuls pays ont demandé à sortir de la zone franc : la Mauritanie et Madagascar, mais nos liens se développent avec d'autres pays africains : Rwanda, Burundi, île Maurice, etc.

Dans notre rapport sur la loi de finances de 1973, nous avons donné le relevé des accords de coopération culturelle, scientifiques et techniques conclus avec 70 pays. Il faut y ajouter depuis les accords passés en 1973 et 1974.

PAYS	INTITULE ET DATE de l'accord.	DUREE	OBJET
Iran	Accord relatif à la création de l'université de Hamadan (26 février 1973).	Dix ans. Renouvelable par tacite reconduction.	Création à Hamadan d'une université scientifique où le français sera langue d'enseignement des principales matières.
	Accord culturel (7 novembre 1973).	Cinq ans. Renouvelable par tacite reconduction.	Accord-cadre régissant l'ensemble de nos relations culturelles avec l'Iran.
Haïti	Accord de coopération culturelle, scientifique, technique et économique du 6 juin 1973.	Dix ans. Renouvelable par tacite reconduction.	Accord-cadre régissant nos relations culturelles, scientifiques, techniques et économiques.
Maroc	Echange de lettres relatif au classement des enseignants (31 janvier 1973).	Même durée que la convention franco-marocaine du 13 janvier 1972.	Textes d'application de la convention franco-marocaine de coopération culturelle et technique du 13 janvier 1972.
	Protocole relatif à la situation du V.S.N.A. (14 août 1973).	Conclu pour dix ans.	
Tanzanie	Accord de coopération culturelle et technique du 9 mars 1973.	Cinq ans. Renouvelable par tacite reconduction.	Accord-cadre (dispositions générales concernant la coopération culturelle et technique franco-tanzanienne).
Tunisie	Convention de coopération culturelle, scientifique et technique du 3 mars 1973 plus trois protocoles annexes et un échange de lettres.	Dix ans. Renouvelable par tacite reconduction.	<p>Accord-cadre (dispositions générales concernant la coopération culturelle, scientifique et technique franco-tunisienne).</p> <p>Protocole I : rémunération du personnel coopérant.</p> <p>Protocole II : statut des coopérants civils.</p> <p>Protocole III : statut des V. S. N. A.</p> <p>Echange de lettres : régime fiscal et douanier des enseignants des établissements français en Tunisie.</p>

Et en 1974 :

PAYS	INTITULE ET DATE de l'accord.	DUREE	OBJET
Algérie	Avenant à la convention franco-algérienne de coopération culturelle et technique du 8 avril 1966, signé le 30 août 1974.	Quatre ans.	Mise à jour de la convention du 8 avril 1966 en ce qui concerne notamment la rémunération des coopérants et la répartition des charges financières qui en résultent entre les Gouvernements français et algérien.

De plus, sont actuellement en cours de négociation :

- un accord de coopération culturelle avec l'U. R. S. S. ;
- un accord de coopération culturelle, scientifique et technique avec Cuba ;
- un accord de coopération culturelle, scientifique et technique avec le Venezuela ;
- un accord de coopération culturelle et technique avec le Guatemala.

OBSERVATIONS

Notre pays demeure le premier au monde pour le nombre d'établissements et d'enseignants à l'étranger et d'accueil de boursiers étrangers. Il faut le savoir ! Il faut le dire !

La répartition géographique des dépenses demeure déséquilibrée avec 41,81 % réservés en 1975 aux pays du Maghreb. Cette proportion, loin de diminuer, augmente légèrement : 41,37 % en 1974. Le personnel détaché dans ces pays s'élève encore à 70,07 % en 1973 contre 77,87 % en 1970. Le Maroc était la partie prenante la plus importante.

Il y a encore 1 875 enseignants en Tunisie, 3 000 en Algérie, contre 10 000 voici dix ans, et 6 450 au Maroc, dont 2 654 enseignent des disciplines non prioritaires. Ce pays est encore loin des objectifs de la convention de janvier 1972.

Ces Etats devraient d'ailleurs désormais, grâce à l'augmentation du prix des matières premières, pouvoir consentir un effort plus important, ce qui nous permettrait de reconsidérer notre implantation dans le monde. Dans ce domaine, nous devrions secouer la routine et nous adapter aux évolutions politiques. C'est ainsi que la Grèce, qui revient à la démocratie, devrait cette année attirer notre attention.

Dans certains pays africains, on risque de connaître un phénomène de rejet si les coopérants restent trop nombreux et trop voyants.

Nous souhaitons, à nouveau, un regroupement des Services du Quai d'Orsay et de la rue Monsieur, le partage des responsabilités mettant quelque confusion dans cette action.

Une meilleure technicité.

Seulement 20 % environ des crédits de la D. G. R. C. S. T. sont consacrés à la coopération technique et scientifique. Sans doute faudrait-il renforcer notre action dans ce domaine, car on compte 35 % des professeurs pour toutes les disciplines de cet ordre contre 32 % pour la littérature française seule.

Egalement, on compte 64,4 % de professeurs d'enseignement secondaire général contre 8,3 % seulement de professeurs d'enseignement secondaire technique.

Ce sont les structures françaises elles-mêmes qui poussent à cette forme d'enseignement alors que nous risquons de former des élèves intellectuels plutôt que les techniciens indispensables.

Enfin, il ne faudrait pas oublier que la *construction européenne* a des exigences et que c'est d'abord avec les pays qui sont à nos portes qu'il conviendrait de développer les échanges culturels, de développer le bilinguisme, notamment dans les régions frontalières.

La liste des 140 *associations de la loi de 1901* qui reçoivent des subventions figure en annexe au rapport de notre collègue Héon ; on peut se demander quels sont les critères qui conditionnent l'octroi de ces subventions d'importance variable et sans doute conviendrait-il de mettre de l'ordre dans ce secteur.

Au sujet des échanges artistiques, par l'intermédiaire de l'Association d'action artistique, 13 234 000 F sont consacrés aux déplacements français à l'étranger contre 19 150 000 F pour la venue des étrangers en France. Pour des raisons évidentes, ce devrait être le contraire.

*

* *

Au cours de l'examen en commission, le problème du sort réservé à certains Français maintenus en détention dans plusieurs pays étrangers a été soulevé. Après un échange de vues auquel ont participé MM. d'Ornano, Pisani, Mont, Bayrou, Giraud, Bonnet, le président et votre rapporteur, la commission n'a pas cru devoir retenir la procédure du vote d'amendements tendant à supprimer certains crédits de coopération avec les pays intéressés. Elle estime, en effet, qu'il est de la compétence et en même temps du devoir du Gouvernement d'obtenir, par des démarches appropriées et effectuées directement auprès de ses partenaires, la cessation de poursuites injustifiées contre nos ressortissants.

La commission s'est également préoccupée de l'insuffisance des émissions radiophoniques françaises vers l'étranger et a estimé

indispensable que, à l'occasion de la mise en œuvre du nouveau statut de l'O. R. T. F., une révision complète de notre action dans ce domaine soit entreprise.

*
* *

Sous réserve des observations qui précèdent, votre Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées vous demande d'émettre un avis favorable à l'adoption des crédits du budget des Affaires étrangères - Relations culturelles.